



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 25 Avril 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN

Excusés : Mme MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N° 23815912 : COURTHEZON SC 2 / VISAN JS 1 du 08/05 se jouera sur le stade Bernal à Pernes à 13H00.

Le match N° 23815908 : AVIGNON US / COURTHEZON SC non joué le 24/04/2022 se jouera le 30/04/2022 à 18h00 à la SOUVINE

D2 :

Le match N° 23816659 : MONTFAVET SC 2 / SORGUES ESP 1 du 15/05 est avancé au Samedi 14/05 à 19H00.

D3 :

Suite à 3 Forfaits simples **TOUR D'AIGUES 2** est déclaré Forfait Général (Poule D).

D4 :

Suite à 3 Forfaits simples **PROVENCE RC 3** est déclaré Forfait Général (Poule C).
Suite à 3 Forfaits simples **BARBENTANE O. 3** est déclaré Forfait Général (Poule D).

Rencontres non jouées le 24/04 à jouer le 1er Mai :

D1 :

Match N° 23815906 : PROVENCE RC 1 / CAMARET AS 1 à 15H00

D2 :

Match N° 23816642 : VENTOUX SUD / CALAVON à 15H00

D3 :

Match N° 23817401 : PROVENCE RC 2 / CAMARET AS 2 à 13H00

Match N° 24019232 : AVIGNON US 2 / BOULBON ES 2 à 15H00

D4 :

Match N° 24045383 : MONDRAGON SC 2 / MJCVC BOLLENE à 15H00

Match N° 24045379 : SAHUNE AS 1 / RASTEAU AS 2 à 15H00

Match N° 24045563 : LES MINOTS DU VASIO / MORNAS à 15H00

Match N° 24053620 : BARTHELASSE 2 / BEDARRIDES AS 2

A jouer le 26 Mai :

D2 :

Match N° 23816826 : MONDRAGON SC 1 / MOLLEGES FC 1 à 15H00

D3 :

Match N° 23817585 : VENTOUX SUD 2 / ETOILE D'AUBUNE à 15H00

SECTEUR COUPE

Le match de Coupe ULYSSE FABRE : AC AVIGNON 1 / CAVAILLON ARC 1 du 01/05 est reporté au Mardi 03/05 à 19H30 Stade DULCY.

Réunion du Mercredi 27 Avril 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN

Excusés : Mme MACARIO

Après analyse des nouveaux éléments du dossier, la commission compte tenu du non-respect du protocole dans sa globalité et du délai trop court en cas de procédure, décide de faire jouer les rencontres impérativement :

N° 23815906 : PROVENCE RC 1 / CAMARET AS 1, le Mercredi 4 Mai 2022 à 20H00

N° 23817401 : PROVENCE RC 2 / CAMARET AS 2, le Mercredi 11 Mai 2022 à 20H00

Et non le 1^{er} Mai 2022.